

INSCRIPTION SCOLAIRE

Année 2021/2022

Groupe Scolaire de Martin-Eglise

A compter du 1^{er} juillet 2021, toute nouvelle inscription à l'école primaire de Martin-Eglise devra s'effectuer au préalable en mairie.

Rappel : l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans.

Pour toute nouvelle inscription, les familles doivent se présenter en mairie munies de **leur livret de famille, d'une pièce d'identité et de leur dernière taxe d'habitation ou, à défaut, d'un autre justificatif de domicile.**

Les inscriptions auprès du secrétariat de Mairie se font sur rendez-vous au 02 35 04 41 18

L'inscription sera ensuite enregistrée par la Directrice du Groupe Scolaire. Cette dernière prendra contact avec vous par téléphone à la fin du mois d'août et procédera aux admissions sur rendez-vous avant la rentrée en se munissant du coupon qui sera délivré en mairie.

Le carnet de vaccinations devra être mis à jour.

Les Membres du Conseil Municipal